



**DIOCÈSE DE CHICOUTIMI**

**POLITIQUE DIOCÉSAINE  
DE LA  
PASTORALE DES MALADES**

13 NOVEMBRE 2016

# DIOCÈSE DE CHICOUTIMI LA PASTORALE DES MALADES

## Introduction

Depuis 1997, un comité diocésain a cherché jusqu'en 2013 :

- A réfléchir et à échanger sur la réalité des personnes malades et à identifier leur besoin ;
- A accompagner et soutenir les personnes bénévoles ;
- A mettre sur pied des comités selon les besoins ;
- A assurer la coordination des comités paroissiaux ;
- A arrimer le secteur hospitalier et paroissial pour assurer un meilleur service auprès des personnes malades.

En 2009, un nouveau service auprès des personnes malades à domicile voit le jour, le service « Cœur Écoute ». Implanté d'abord à Alma, il s'installe à Jonquière en 2012 et verra le jour à Roberval à l'automne 2016. C'est un service d'accompagnement spirituel à domicile pour les personnes malades ou en perte d'autonomie et leurs proches.

En 2014, une nouvelle organisation pastorale au diocèse est mise en œuvre, le cadre d'animation pastorale « Allez vers ». Une nouvelle instance de responsabilité est instaurée : les Équipes d'animation locale.

*En coresponsabilité avec d'autres laïcs engagés de la communauté, l'Équipe d'animation locale partage la Parole de Dieu, et, à sa lumière, exerce un leadership d'animation et de prise en charge, spécialement pour:*

- a) aller vers les personnes exclues ou appauvries (la pastorale sociale);*
- b) animer la vie communautaire;*
- c) soutenir la pastorale des malades;*
- d) animer la pastorale liturgique;*
- e) communiquer les informations à la communauté sur les activités pastorales.<sup>1</sup>*

Tenant compte de ces nouveautés dans notre organisation diocésaine, nous aimerions que le service « Cœur Écoute » avec sa mission soit le fondement de la politique de la pastorale des malades au diocèse de Chicoutimi et par conséquent dans les communautés locales.

Il répondrait au nouveau cadre d'animation « Allez vers... » qui suscite le partenariat avec d'autres ressources du milieu. En effet, le service « Cœur Écoute » se joint à d'autres instances gouvernementales ou communautaires (CIUSSS ou autres) pour rejoindre les personnes malades.

---

<sup>1</sup> Voir le nouveau cadre d'animation « Allez vers... » p. 8

Ou encore, ce service pourrait rejoindre des personnes qui se sont éloignées de la dimension du *célébrer* et avec qui nous pourrions trouver un sens à ce qu'ils vivent.

Et enfin, ces nouvelles orientations permettraient de mettre de l'unité dans cette belle pastorale des malades au niveau du diocèse et à lui redonner du souffle.

## **Politique diocésaine Pastorale des malades**

La foi chrétienne a toujours noué une relation particulière avec les malades. On pense immédiatement à la compassion que le Christ a manifestée, pendant tout le cours de sa vie terrestre, aux personnes malades et handicapées. Les Évangiles proposent de nombreux récits de guérison, à propos des pathologies les plus diverses : cécité, paralysie, surdité, lèpre, maladies nerveuses... Cela prouve qu'aux yeux des premiers témoins, les gestes bienfaisants du Christ envers les malades sont les signes privilégiés de sa mission de salut.

Fidèle à l'enseignement du Christ, l'Église considère donc que l'accompagnement des malades touche à un point essentiel de sa mission. Sur le plan pratique, il faut d'abord visiter les malades qui sont empêchés de se joindre à la communauté : c'est aussi un moyen de briser l'isolement social qui s'attache souvent à la maladie. Les paroisses proposent généralement des visites à domicile, assurées par les prêtres ou par une équipe de laïcs, avec la possibilité de recevoir la communion si le malade le souhaite. Un tel dispositif suppose l'attention de chacun pour repérer et signaler les besoins, car les malades ne se manifestent pas toujours, soit par manque d'information, soit parce que leur lien avec la communauté chrétienne est faible, voire inexistant. Afin de répondre à cette belle mission confiée également à notre Église diocésaine, voici un énoncé de politique concernant la pastorale des malades. Nous y retrouvons qui en est responsable, ce qui est demandé aux intervenantes et intervenants, à qui s'adresse le service d'accompagnement et les démarches à suivre.

### Responsable de la pastorale des malades dans la communauté locale :

Les membres de l'Équipe d'animation locale doivent soutenir la pastorale des malades qui peut être confiée à une personne bénévole de la communauté locale.<sup>2</sup> Cette dernière doit recevoir une formation sous la supervision de la personne responsable du service « Cœur Écoute » au diocèse afin d'offrir un service d'accompagnement de qualité.

La personne désignée comme responsable de la pastorale des malades doit être en lien avec les autres services du milieu (CIUSSS, Palli-aide, etc...) afin qu'elle puisse offrir le service d'accompagnement à ceux et celles qui le désirent.

### Intervenantes et intervenants :

Ces derniers peuvent être issus des comités de la pastorale des malades déjà existants. Ils auront reçu une formation en accompagnement spirituel sous la supervision de la responsable diocésaine. Ils devront respecter le code d'éthique en vigueur, se rendre disponibles selon les besoins et possibilités, et n'accepteront

---

<sup>2</sup> Voir le « Guide des Équipes d'animation locale », annexe 2.3.6

aucune rétribution financière ou matérielle. Si le milieu ou le diocèse l'exige, ils peuvent être soumis à une vérification pour antécédents judiciaires.

### Personnes malades à domicile :

Les personnes malades ou en perte d'autonomie qui ont été informées du service « Cœur Écoute » par l'entremise d'un établissement de santé ou autres, contactent le service afin de recevoir un accompagnement spirituel à la maison. Les proches peuvent aussi en bénéficier.

Les personnes malades peuvent parler de leur situation, exprimer leurs émotions, leurs sentiments et peu à peu, toucher à ce qu'elles portent de plus profond en eux.

Ce service est offert aux personnes malades qui souhaitent :

- Une présence et une écoute attentive.
- Un partage de ce qu'ils vivent intérieurement.
- Une recherche de sens à ce qu'ils leur arrivent.
- Recevoir la communion si elles le désirent.

## **Démarches**

1. Mise en place de l'Équipe d'animation locale.
2. Désignation d'un ou d'une responsable de la pastorale des malades.
3. Choix des intervenantes et intervenants.
4. Formation des intervenantes et intervenants sous la supervision de la personne responsable au diocèse.
5. Offre de service dans les centres hospitaliers ou les résidences de personnes malades ou en perte d'autonomie.
6. Répondre aux demandes.

N.B. : Dans un temps de transition, la nouvelle politique doit respecter les personnes bénévoles engagées depuis longtemps et qui ne désirent pas suivre la formation. Elle tend tout de même à ce que tous les intervenantes et intervenants reçoivent une formation en accompagnement spirituel adaptée au contexte socioculturel d'aujourd'hui.

La nouvelle politique entrera en vigueur le 13 novembre 2016 lors de la journée de clôture de l'année de la miséricorde.

Évêché de Chicoutimi  
1<sup>er</sup> septembre 2016